

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 23.04.2026

. d'affichage : 23.04.2026

N° de la délibération : 2026-56NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 57

. votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ZIENTEK Sébastien, VASSENT Christophe, MM. BELLARD Joël, JOLY Vincent,

M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.

M. ZIENTEK Sébastien était représenté par M. FROISSART Frédéric, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME
ET FRANCE TRAVAIL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « L'ART D'ACCÉDER À L'EMPLOI »**

La médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme a été sollicitée par l'agence France Travail de Ham afin d'être partenaire du dispositif « L'Art d'accéder à l'emploi ». Ce programme, créé par France Travail Hauts-de-France avec le soutien du ministère de la Culture et du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, repose sur des collaborations avec des structures culturelles afin de remobiliser les demandeurs d'emploi les plus fragiles par le biais d'ateliers artistiques favorisant l'expression, la confiance en soi et la valorisation des savoir-être. Les actions sont déployées sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme, au travers de sa médiathèque intercommunale, entend ainsi s'inscrire dans cette démarche partenariale, en accueillant un groupe de chercheurs d'emploi accompagné par France Travail, dans le cadre d'ateliers animés par les bibliothécaires, suivis d'un temps de restitution en présence de recruteurs. La convention proposée fixe les engagements respectifs des parties, ainsi que les modalités financières du partenariat, France Travail remboursant à la CCES les dépenses engagées par la médiathèque, dans la limite de l'enveloppe prévue de 2 700 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat entre France Travail et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ;

Considérant que le dispositif « L'Art d'accéder à l'emploi » vise à favoriser le retour à l'emploi par des actions culturelles permettant aux participants de développer leur expression, leur confiance en eux et leur capacité à se présenter à des recruteurs ;

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré par 58 voix pour, 1 voix contre (M. MERCUSOT Laurent),

Article 1er : Approuve la convention de partenariat à conclure entre l'agence France Travail et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, relative à la mise en œuvre du dispositif « L'Art d'accéder à l'emploi » au sein de la médiathèque intercommunale.

Article 2 : Autorise le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant n'emportant pas modification substantielle de son économie générale.

Article 3 : Précise que les dépenses engagées par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme au titre de cette action seront inscrites sur le budget de la médiathèque, puis remboursées par France Travail, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réelles, dans la limite de l'enveloppe prévue par la convention.

Article 4 : Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

